



Audit des contributions aux investissements et à l'exploitation accordées par la Confédération à la Maison de la paix à Genève
Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation

L'essentiel en bref

La Maison de la paix a ouvert ses portes à Genève en automne 2014. Formant un remarquable ensemble architectural, elle a été réalisée par l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), qui, en tant que maître d'ouvrage, en occupe environ les deux tiers pour le fonctionnement de la haute école. Par ailleurs, trois fondations soutenues par la Confédération s'y sont établies – le Centre de politique de sécurité, Genève (GCSP), le Centre international de déminage humanitaire, Genève (CIDHG) et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées, Genève (DCAF) –, de même que d'autres institutions actives dans les domaines de la politique extérieure, de la politique de paix et de sécurité. Le pôle de compétences ainsi créé va faciliter les échanges et la collaboration entre ces divers organismes, tout en résolvant le problème du manque de locaux. Les coûts de construction se sont élevés à 189 millions de franc (sans le terrain) et le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) y a participé à hauteur de 33,6 millions.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) n'a relevé aucun manquement, ni dans le décompte des coûts de construction, ni dans la destination des contributions aux investissements. L'IHEID, le SEFRI et l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ont suivi activement le processus de construction. Malgré la complexité et les dimensions du projet, il n'y a pas eu de dépassement de coûts. En revanche, il reste à régler le financement du fonds de rénovation de manière contraignante.

Manque de vue d'ensemble des ressources

L'IHEID perçoit périodiquement la subvention de base de soutien à l'enseignement et à la recherche allouée par le SEFRI, ainsi que plusieurs autres contributions de la Confédération. Les trois Centres de Genève (fondations) bénéficient également de fonds provenant de divers départements. Au total, les occupants de la Maison de la paix reçoivent de la Confédération environ 62,5 millions de francs par année, mais il n'existe pas de présentation globale de ces flux de fonds publics. Le CDF recommande par conséquent d'établir une vue d'ensemble consolidée des contributions de la Confédération et d'instaurer un échange d'informations interdépartemental les concernant.

Le versement de la subvention de base de soutien à l'enseignement et à la recherche est réglé par une convention de prestations. Ce qui frappe toutefois c'est que, malgré le principe de proportionnalité qui y est inscrit, la Confédération alloue des contributions qui vont croissant par rapport à celles du canton de Genève. Par ailleurs, le modèle choisi de répartition des bénéfices peut être préjudiciable en termes d'incitation à optimiser les résultats, et l'efficacité de l'administration n'est pas mesurée sur la base d'indicateurs concrets. Le soutien au *Swiss Network for International Studies* (SNIS) prévu dans la convention de prestations est présenté, au moins par la partie qui en bénéficie, comme un soutien direct du SEFRI. Or les bases légales d'un tel soutien font défaut. Le CDF demande par conséquent qu'une nouvelle réglementation du financement du SNIS soit adoptée en vue de la nouvelle convention de prestations qui doit être conclue avec l'IHEID pour la période 2017–2020.

Texte original en allemand